RCS : ST PIERRE DE LA REUNION
Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00444
Numéro SIREN : 839 068 699
Nom ou dénomination : ABA DOMICILE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 670

ABA DOMICILE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 500 EUROS

Siège social : 6 chemin Lassay

SAINT-PIERRE (Réunion)

839 068 699 RCS SAINT PIERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le huit mai à huit heures,

L'association ABA FORMATION, représentée par Madame Gélita HOARAU, associé unique de la société, s'est réunie au siège social sur convocation de la Gérance afin de statuer sur l'ordre du jour ci-après.

L'association est titulaire des 150 parts sociales sur les 150 parts composant le capital social.

Monsieur Antoine RICHARD préside la séance en sa qualité de gérant non-associé.

Madame CATAYE Marie, Ghislaine assiste à la séance.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois-quarts des parts sociales.
Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les statuts sociaux,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.
Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission des fonctions de gérant de M. Antoine RICHARD
- Désignation d'un nouveau gérant
- Pouvoir pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique acte de la démission de Monsieur Antoine RICHARD de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour, sans indemnité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer Madame Marie, Ghislaine CATAYE (épouse DOMENGE), demeurant 27 impasse Sinaman 97432 LA RAVINE DES CABRIS, en qualité de Gérante à compter du 08 mai 2023, et ce, pour une durée indéterminée.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et l'associé unique.

- La Gérance

Antoine Richard

- L'association ABA FORMATION, représentée par Mme Gélita HOARAU

- Madame Marie, Ghislaine CATAYE
(Bon pour acceptation des fonctions de gérant)

Bon pour acceptation des Fonctions de Gérant